021-242100410-20111117-2011-11-17_033-DE

Date de signature : 18/11/2011 Date de réception : 18/11/2011

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et MIle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011 Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82 Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82 Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Jean-Pierre SOUMIER M. Jean-Yves PIAN M. Pierre PRIBETICH M. André GERVAIS Mlle Stéphanie MODDE M. Jean ESMONIN M. Alain MILLOT M. Philippe CARBONNEL Mme Colette POPARD M. Joël MEKHANTAR M. Alain LINGER M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE M. Louis LAURENT M. Jean-Patrick MASSON Mme Anne DILLENSEGER M. Roland PONSAA M. José ALMEIDA M. Georges MAGLICA M. Michel ROTGER M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Françoise TENENBAUM M. François NOWOTNY M. Patrick CHAPUIS Mme Christine DURNERIN M. Michel FORQUET M. Michel JULIEN Mme Nelly METGE M. Pierre PETITJEAN Mme Marie-Françoise PETEL Mme Elisabeth BIOT M. Philippe GUYARD M. Gérard DUPIRE Mlle Christine MARTIN M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Jean-François GONDELLIER Mlle Nathalie KOENDERS M. Gilles MATHEY Mme Catherine HERVIEU Mme Marie-Josèphe DURNET-Mme Françoise EHRE M. Jean-Claude DOUHAIT **ARCHEREY** M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Paul HESSE M. Alain MARCHAND Mme Geneviève BILLAUT Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Mohammed IZIMER M. Murat BAYAM M. Yves BERTELOOT Mme Hélène ROY M. Michel BACHELARD M. Patrick MOREAU M. Mohamed BEKHTAOUI M. Philippe BELLEVILLE M. Dominique GRIMPRET Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Didier MARTIN Mme Joëlle LEMOUZY

Membres absents:

M. Jean-François DODET M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD M. Christophe BERTHIER M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN M. Gaston FOUCHERES M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD Mme Claude DARCIAUX M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET M. Nicolas BOURNY Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT M. Jean-Philippe SCHMITT Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY M. Rémi DELATTE M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER M. Gilles TRAHARD M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

GD2011-11-17_033 N°33 - 1/3

OBJET: ENVIRONNEMENT

Plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Cet engagement vise trois objectifs : Améliorer la qualité de vie des dijonnais, maîtriser nos dépenses énergétiques et participer activement au défi mondial du changement climatique.

La question du changement climatique est en effet intégrée de plus en plus dans l'action communautaire. Le Grand Dijon souhaite aujourd'hui conforter et amplifier son action en la matière. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de son Plan Climat qu'il a lancé dès 2009 en anticipation de la réglementation nationale.

Par délibération du 10 février 2011, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs globaux de son Plan Climat en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de réduire de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et ainsi dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne tout en s'inscrivant dans l'objectif fixé par la France dit du « facteur4 » : diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Un chantier important a ainsi été lancé avec l'ensemble des services du Grand Dijon afin de travailler sur la construction du plan d'actions qui permette de répondre à cette ambition.

Pour le plan d'action du Grand Dijon il est donc proposé de retenir les orientations prioritaires suivantes organisées autour de six axes structurants, de quatorze axes opérationnels et de trente six actions. L'ensemble du plan d'actions est présenté en annexe 1 de la délibération.

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

La question de l'aménagement du territoire, de la valorisation de l'espace public et de la performance du cadre bâti est centrale, elle prédétermine les incidences à long terme en matière de consommations d'espace et d'énergie. Au-delà du volet environnemental qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction du recours aux énergies fossiles, cet axe doit positionner le Plan Climat sur les vulnérabilités sociales (précarité énergétique des ménages) et économiques (compétitivité des entreprises).

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 1.1 Mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique
- 1.2 Améliorer la performance énergétique du résidentiel tertiaire
- 1.3 Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification

Axe 2 : Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Le Plan Climat doit permettre à la Ville de Dijon d'assurer sa transition énergétique pour atteindre son objectif -20% en 2020. Il sera atteint par la mise en œuvre conjointe d'un bouquet d'actions englobant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 2.1 Développer une stratégie énergétique à l'échelle du Grand Dijon
- 2.2 Atteindre les objectifs de la Convention des Maires

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Au-delà des émissions et des consommations d'énergie fossile, l'impact des transports s'étend parfois à la qualité de l'air et au bien vivre en ville. Une politique de mobilité durable ne doit pas traiter isolément les enjeux de l'aménagement, des modes et des usages.

GD2011-11-17_033 N°33 - 2/3

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 3.1 Inscrire la mobilité dans le territoire
- 3.2 Aménager pour favoriser la diversification des modes de déplacements
- 3.3 Inciter à de nouvelles pratiques

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Il s'agit du périmètre d'actions interne au fonctionnement de la Ville de Dijon puisqu'il cible la gestion des fluides (énergie, eau) du patrimoine de la Ville, la gestion de la flotte de véhicules, le déplacement des agents, les achats et les marchés publics ou encore la gestion des déchets. Il est impératif que la collectivité montre l'exemple vis-à-vis des acteurs du territoire qu'il faut mobiliser Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 4.1 Être exemplaire sur le fonctionnement
- 4.2 Être exemplaire sur les services rendus

Axe 5: Faire vivre le Plan Climat

Le Plan climat engage le Grand Dijon sur des objectifs chiffrés à 2020. La mise en œuvre du programme d'actions doit être évaluée sur une base régulière afin de s'assurer que le rythme d'avancement soit à la hauteur de l'enjeu.

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 5.1 Piloter et animer le PCET
- 5.2 Suivre et évaluer le PCET

Axe 6 : Développer une culture commune, participative et coopérative.

La signature de la Convention des Maires engage la Ville de Dijon au-delà de la réglementation française et implique la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans le volet territorial du Plan Climat. Les pouvoirs publics ne peuvent agir directement ou indirectement que sur 50% des émissions de gaz à effet de serre. Pour rappel, 50% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables à nos actions quotidiennes pour nous chauffer, nous éclairer, nous déplacer, nous alimenter, nous divertir...

Les axes opérationnels du programme d'actions sont :

- 6.1 Sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques
- 6.2 Soutenir et encourager les initiatives locales

Après l'adoption de ces orientations prioritaires du plan d'actions, les étapes à venir consistent à chiffrer et évaluer l'impact carbone des actions proposées ainsi qu'à formaliser les engagements des acteurs du territoire qui vont permettre d'atteindre les 3x20 aux côtés de la Ville et du Grand Dijon.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE:

- d'adopter le plan d'actions proposé pour le Grand Dijon, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial ;
- de prendre l'engagement de valider un programme d'actions définitif intégrant les indicateurs ainsi que l'action des partenaires d'ici la fin de l'année 2012 et ainsi de respecter les objectifs fixés :
 - par le Grenelle de l'Environnement de réaliser un Plan Climat d'ici le 31 Décembre 2012.
 - par la stratégie du Grand Dijon de réduire de plus de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ;

GD2011-11-17_033 N°33 - 3/3

ANNEXE 1 : plan d'actions

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre

1. 1 Mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique

- Action 1.1.1: Accompagner les propriétaires occupants et les locataires à faible revenus
 - Mettre en œuvre le programme « habiter mieux » pour accompagner les propriétaires occupants modestes à réaliser une réhabilitation thermique de leur logement
- Action 1.1.2 : Accompagner la réhabilitation des logements à loyers modérés
 - Mettre en œuvre le programme de réhabilitation thermique dans le parc habitat à loyer modéré

1.2 Améliorer la performance énergétique du résidentiel tertiaire

- Action 1.2.1: Inciter la réhabilitation BBC dans le parc privé
 - Elaborer un référentiel de préconisations pour la rénovation afin d'aider les propriétaires privés à rénover
 - Mise en œuvre d'un accompagnement expérimental de réhabilitation thermique de 8 copropriétés
 - Mise en œuvre d'un accompagnement de propriétaires pour la réhabilitation de logements destinés à la location de logements du parc ancien à loyer maîtrisé
- Action 1.2.2 : Favoriser le développement durable dans les zones d'activités et les entreprises
 - Mise en œuvre d'un accompagnement dans la réalisation de diagnostics techniques et environnementaux et des travaux sur des locaux commerciaux
- Action 1.2.3: Favoriser la construction de bâtiments BBC puis passifs à partir de 2013
 - Généraliser le label Habitat et Environnement sur toutes les opérations d'habitat bailleurs sociaux et promoteurs avec la Convention Cerqual
 - Mettre en œuvre le règlement d'écoconditionnalité qui définit des aides financières incitatives pour généraliser le BBC à tout programme habitat à loyer modéré
 - Mettre en place un nouveau règlement d'écoconditionnalité pour inciter au développement de bâtiments passifs

1.3 Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification

- Action 1.3.1 : Réaliser la trame verte et bleue de l'agglomération dijonnaise
 - Elaborer la trame verte et bleue de l'agglomération dijonnaise
 - Intégrer la trame verte et bleue dans l'éco PLU de Dijon
 - Réaliser des études scientifiques sur la faune et de la flore pour aider à la prise de décisions dans le cadre de l'observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine
- Action 1.3.2 : Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme
 - S'assurer de la cohérence entre PLU/PDU/SCOT/PLH/Grenelle

Axe 2 : Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

2.1 Développer une stratégie énergétique à l'échelle du Grand Dijon

- Action 2.1.1 : Adopter et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies
 - Evaluer les potentiels en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le territoire

2.2 Atteindre les objectifs de la Convention des Maires

- Action 2.2.1 : Développer des réseaux de chaleur faiblement carbonée
 - Créer un nouveau réseau de chaleur 80% Energie Renouvelable sous le réseau du tramway
 - Valoriser l'énergie fatale de l'incinérateur en le raccordant au réseau de chaleur
 - Grand Dijon : Créer une chaufferie biomasse pour alimenter les réseaux de chaleur de Fontaine d'Ouche et de Chenôve afin de dépasser les 50% d'énergie renouvelable
 - Raccorder au nouveau réseau de chaleur les gros consommateurs (bâtiments de la Ville, ENESAD, CHU, Université...) pour réduire les coûts fixes pour les habitants

- Réaliser un plan d'actions avec le délégataire du nouveau réseau de chaleur afin de sensibiliser les habitants raccordables et raccordés

Action 2.2.2 : Développer les projets sur le patrimoine

- Identifier les potentiels d'énergie renouvelables sur les bâtiments et équipements du Grand Dijon
- Mettre en place des panneaux photovoltaïque sur le dépôt du tramway
- Mettre en place le projet Degré bleu (valorisation des eaux usées) pour alimenter le dépôt du tramway
- Identifier les bâtiments de l'agglomération raccordables aux réseaux de chaleur

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

3.1 Inscrire la mobilité dans le territoire

- Action 3.1.1 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans le nouveau PDU
 - Réaliser le PDU et l'évaluation environnementale en intégrant les enjeux énergie climat
- Action 3.1.2 : Créer un observatoire de la mobilité durable
 - Elargir le champ de compétence de l'observatoire des effets du tramway à la mobilité durable
 - Réaliser une enquête ménage suite à la mise en service du tramway
- **Action 3.1.3 :** Améliorer la synergie entre les différents acteurs du transport et de la mobilité sur le territoire de l'agglomération et au-delà sur son bassin de vie
 - Construire des actions permettant d'agir sur la réduction des émissions liées au transport de marchandise dans le cadre de l'élaboration du PDU,

3.2 Aménager pour favoriser la diversification des modes de déplacements

- Action 3.2.1: Favoriser le partage de la voirie
 - Réaliser 19 km d'itinéraires cyclables le long du tracé du tramway
 - Réviser le schéma directeur cyclable
- Action 3.2.2 : Développer l'intermodalité
 - Développer l'offre de parcs de stationnement automobiles de rabattement sur les réseaux Divia

3.3 Inciter à de nouvelles pratiques

- Action 3.3.1: Favoriser l'écomobilité dans les entreprises
 - Mettre en place un PDE inter-entreprises dans le Centre Ville favorisant les modes doux
 - Mettre en place un PDE inter-entreprises Toison d'Or favorisant les modes doux
- Action 3.2.2 : Inciter les habitants à utiliser les transports en commun
 - Mettre en service deux lignes de tramway (20 km)
 - Développer l'action « J'ai un ticket avec mon commerçant »
- **Action 3.3.3 :** Développer les mobilités douces
 - créer une nouvelle offre Divia Vélo
 - Faciliter l'accessibilité des Vélodi aux usagers ponctuels

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

4.1 Être exemplaire sur le fonctionnement

- Action 4.1.1: Mettre en place un système qualité de gestion des fluides
 - Définir un schéma d'organisation du suivi des fluides
 - Mise en place d'une comptabilité fluide (budget et quantité) au travers d'un outil intégré eau énergie
 - Suivre les consommations énergétiques des délégations de service public
- Action 4.1.2: Etablir un Plan pluriannuel d'Investissement sur le patrimoine
 - Vérifier les dépassements par rapport aux puissances électriques souscrites

- Réaliser un programme d'actions de sobriété énergétique sur l'ensemble du patrimoine
- Action 4.1.3 : Réduire l'empreinte carbone de la flotte de véhicules dépendant des Collectivités
 - Former les conducteurs de bus à l'éco conduite
- **Action 4.1.4 :** Faire vivre le Plan de déplacement de l'administration
 - Former les agents de la ville à l'éco-conduite avec une priorité pour les agents conducteurs de véhicules de service
- **Action 4.1.5 :** Développer les achats éco responsables
 - Mettre en place une centrale d'achats qui va permettre de favoriser l'achat de produits durables pour l'ensemble des Communes de l'agglomération
 - Réduire l'usage des produits nocifs pour l'environnement
- Action 4.1.6: Diminuer les déplacements non obligés liés à l'activité des collectivités
 - Démocratiser les outils de visioconférence et de communication
 - Dématérialiser les marchés publics
 - Dématérialiser la consultation des revues et accès à l'information sur le site web

4.2 Être exemplaire sur les services rendus

- **Action 4.2.1:** Être exemplaire sur la gestion de l'eau
 - Mettre en place une tarification communautaire unique de l'eau et de l'assainissement
 - Suivre les consommations d'eau sur le territoire (-2% par an)
 - Identifier le potentiel de valorisation du biogaz dans les steps et la filière boue (100% de valorisation agricole)
 - Mettre en place un réseau de récupération d'eau brute pour arroser les espaces verts du tramway
- Action 4.2.2 : Développer les circuits courts et qualité de l'alimentation
 - Adhérer au réseau Terre en Ville et réaliser un programme d'actions
- Action 4.2.3 : Prévenir et réduire la production de déchets
 - Réalisation et mise en place d'un programme de prévention (PLP) des déchets du Grand Dijon
 - Développer le compostage individuel
 - Développer le compostage collectif
- **Action 4.2.4 :** Développer le tri des déchets
 - Réaliser une étude d'évaluation du potentiel de traitement des biodéchets en filière dédiée
 - Renforcer la communication sur le tri et le recyclage : ambassadeurs et plan de communication
 - Développer le tri sur les marchés phase test sur le marché central avant généralisation

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat Energie Territorial

5.1 Piloter et Animer le plan climat Energie Territorial

Action 5.1.1: Animer et valoriser le Plan Climat Energie Territorial

- Réaliser et mettre en place la Charte du PCET avec les acteurs du Grand Dijon
- Pérenniser le Forum des partenaires du PCET Illico2 en organisant une grande rencontre annuelle
- Mettre en place un comité de pilotage et des commissions thématiques au Grand Diion
- Mettre en place le dispositif d'accompagnement des Communes Illicommunes
- Développer le volet adaptation du plan climat
- Action 5.1.2: Mettre en place la gouvernance du Plan Climat Energie Territorial
 - Créer un service énergie mutualisé
 - Etudier le dimensionnement du service énergie mutualisé

- Mettre en place un système de référents par direction en charge du suivi des actions du PCET
- Intégrer aux fiches de postes des agents concernés une référence à la politique énergie climat de la collectivité afin de définir les niveaux de responsabilité

5.2 Suivre et évaluer le plan climat Energie Territorial

Action 5.2.1: Evaluer la progression vers les objectifs 2020 et 2050

- Consolider le système d'évaluation du programme d'actions et le tableau de bord PCET/Cit'ergie et définir le processus qualité interne de suivi
- Présenter un rapport de développement durable et de l'état d'avancement du PCET avant le DOB

Action 5.2.2 : Budgéter la politique énergétique et climatique

- Elaborer un budget pluriannuel du PCET
- Mettre en place un système qui regroupe les Communes volontaires afin d'assurer la collecte et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- Créer un fond d'amorçage pour les Communes adhérentes à Illicommunes
- Réaliser une étude sur les différents modes de financements de projets énergétiques et climatiques (régionaux, nationaux, européens)

Action 5.2.3 : Introduire l'énergie et le climat dans les plans et parcours de formation

- Développer des formations énergie climat métiers dans le plan de formation

Axe 6 : Développer une culture commune, participative et coopérative.

6.1 Sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques

Action 6.1.1: Mettre en œuvre la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable

- Développer les actions de sensibilisation et d'éducation aux enjeux énergie climat menées par Latitude 21

Action 6.1.2 : Sensibiliser usagers, agents, délégataires et partenaires aux usages et à la performance du patrimoine

- Mettre en place l'affichage Display sur le patrimoine de la Ville
- Mettre en place la facture fictive pour les occupants de bâtiments publics

6.2 Soutenir et encourager les initiatives locales

Action 6.2.1: Mobiliser et coopérer avec les partenaires d'ici et d'ailleurs

- Soutenir les projets de développement de l'enseignement supérieur en lien avec le développement durable